

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2026.02.10  
Séance du 20 Mars 2026**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation :
	- en exercice	:	15	16 Mars 2026
	- présents	:	13	
	- excusés	:	2	

L'an deux mil vingt six le vingt mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de. Yvette CHOL

Présents : Caroline DI VINCENZO, Éric PETIT, Yvette CHOL adjoints

Didier LHOSTE, Christian FAUVET, Virginie SOLILY, David RODRIGUES, Angélique ROLHION, Antoinette ESTEVE GONNET, Boris RIGAUDON, Aurélie FOURNEL, Thomas JANUEL, Marie-Laure CIVET, Conseillers.

Excusés : Yves DARLES, Johana BARTHELEMY

Boris RIGAUDON a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :

**ELECTION des REPRESENTANTS du CONSEIL MUNICIPAL  
au CONSEIL d'ADMINISTRATION du C.C.A.S.**

Considérant qu'en application des articles R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal ;
- leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et inférieur à 8) et doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le maire ;

Considérant qu'en application d'une délibération antérieure, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. était composé du Président et de dix membres ;

Considérant que le Maire est Présidente de droit du C.C.A.S.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, propose de porter le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à 7 au lieu de 5 précédemment et élit à l'unanimité les sept membres suivants :**

- **Yvette CHOL**
- **Didier LHOSTE**
- **Virginie SOLILY**
- **Angélique ROLHION**
- **Antoinette ESTEVE GONNET**
- **Aurélie FOURNEL**
- **Marie-Laure CIVET**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme au registre  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 23 mars 2026 et publication sur le site internet  
de la Commune le 23 mars 2026

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

**AR Prefecture**

043-214300584-20260320-DELI\_2026\_02\_10-DE  
Reçu le 23/03/2026